

Elèves handicapés: des contrats plus "stables" pour les accompagnants (Blanquer)

Paris, 31 janv. 2019 (AFP) -

Le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer a annoncé jeudi à l'Assemblée nationale vouloir doter les accompagnants d'élèves handicapés de contrats plus "stables", en leur proposant des CDD de trois ans renouvelables une fois puis convertibles en CDI.

"Nous avons souhaité rompre avec une situation antérieure insatisfaisante parce qu'elle n'offrait pas une situation stable pour les accompagnants (...) L'objectif, c'est de proposer aux AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) un contrat de travail beaucoup plus valorisant", a affirmé le ministre lors de l'examen d'une proposition de loi socialiste "pour une école vraiment inclusive".

"Dès la rentrée prochaine, nous ne recruterons plus d'auxiliaires de vie scolaire sous contrat unique d'insertion, autrement dit il n'y aura plus de contrats aidés (...) Nous proposerons que ce soit dans le cadre de CDD de trois ans renouvelables une fois, avec à la clé un CDI au bout de six ans", a poursuivi Jean-Michel Blanquer.

Dans un communiqué, le ministère de l'Éducation nationale a en outre annoncé l'instauration d'une formation de 60 heures annuelles pour ces accompagnants et la mise en place d'équipes d'accompagnants à temps plein, dédiées aux établissements.

La proposition "pour une école vraiment inclusive", en cours d'examen jeudi soir dans l'hémicycle à l'occasion d'une "niche parlementaire" du groupe socialiste, avait été adoptée à l'unanimité en commission des Affaires culturelles, après avoir été partiellement vidée de sa substance.

L'une des principales mesures, qui prévoyait de garantir l'affectation d'un accompagnant des élèves handicapés au plus tard 45 jours avant la rentrée scolaire, a été notamment rejetée et n'a pas été rétablie dans l'hémicycle.

Il/cam

Afp le 31 janv. 19 à 21 48.